

**Séance du 10 novembre 2022**

Date de la convocation : 04/11/2022

**Membres en exercice :**  
19

*L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre à 9 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

**Présents :** 13

**Présents :** Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY

**Votants :** 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés :** Geneviève FABRE, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle COULOMB

**Excusés :** Kristelle BILLARD, Gilbert SALLES

**Absents :** Bernadette GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Jacqueline LIZZANA

**2022\_101 - Objet : Tarifs des cotisations et des adhésions à l'Espace de Vie Sociale**

Le maire rappelle au Conseil Municipal que l'Espace de Vie Sociale de Randon est depuis le premier janvier 2022 géré par la commune.

Il explique également que les activités proposées par l'espace de vie sociale doivent faire l'objet d'une adhésion annuelle.

Par ailleurs, l'espace de vie sociale organisait des manifestations de type marchés ou expositions plusieurs fois par an. Les exposants/artisans qui participaient à ces marchés versaient une cotisation pour pouvoir exposer et vendre leurs produits.

Ainsi il convient pour permettre à l'Espace de vie sociale de fonctionner correctement de mettre en œuvre des adhésions et des cotisations pour ces activités.

Il propose de fixer les tarifs suivants :

**Adhésions :**

**Gymnastique douce seniors :** 80 € par an et par personne

**Gymnastique adultes :** 80 € par an et par personne

**Yoga :** 160 € par an et par personne



**Atelier cuisine** : 12 € par an et par personne  
**Danse salsa et flamenco** : 30 € par an et par personne

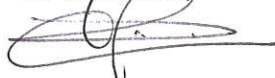
**Cotisations :**

**Marché de Noël** : 10 € par emplacement et par exposant  
**Marché de Ganivet** : 10 € par emplacement et par exposant  
**Exposition artisanale** : 10 € par emplacement et par exposant

Le maire précise aussi à l'assemblée qu'il convient également d'intégrer les actifs et les passifs de l'association Espace de Vie Sociale de Randon existants au 31 décembre 2021 qui sont retracés dans le bilan ci annexé. Cette association sera effectivement dissoute le 31 décembre 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver les tarifs des adhésions et des cotisations ci-dessus listées et d'intégrer les actifs et passifs de l'association espace de vie sociale de Randon qui sera dissoute au 31 décembre 2022.

Le Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2022 048-200085223-20221110-2022_101-DE